



CNESER Élections le 28 mai

2015 : faire entendre la voix des universitaires...

La dernière mandature du CNESER a été marquée par la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche et par la loi de refondation de l'École, toutes deux promulguées en juillet 2013.

Lors de l'examen de ces projets de loi, les élus SNESUP-FSU au CNESER ont mené, pied à pied, des batailles d'amendements pour contrecarrer les aspects les plus néfastes de ces textes.

Face au refus du ministère d'entendre les demandes du CNESER, ils ont voté contre le projet de loi ESR et ont continué à se mobiliser, lors de l'examen de chacun des projets de COMUE, contre la logique des regroupements imposés par la loi.

Les questions budgétaires, la démocratisation de l'accès aux études, les conditions de réussite des

étudiants, la cohérence et la régulation nationale de l'offre de formation, la défense du service public, sont au cœur des analyses et des interventions des élus SNESUP-FSU au CNESER.

Grâce à l'implantation locale du SNESUP-FSU, ses élus sont en lien étroit avec les personnels et les étudiants d'un très grand nombre d'établissements et peuvent porter la voix des universitaires « de terrain » au sein du CNESER.

Pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche, votez, faites voter, pour les listes SNESUP-FSU au CNESER !

Claudine Kahane et Marc Neveu,
secrétaires généraux 2013-2015, élue et ancien élu au CNESER

Hervé Christofol, secrétaire général

Pour un service public d'enseignement supérieur

Le CNESER, une instance démocratique

Le CNESER est une instance nationale, comportant 60 % d'élus, représentant les personnels et les étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur et les personnels des établissements publics de recherche, du MENESR et de divers autres ministères. Les 100 membres du CNESER comprennent également des représentants des « grands intérêts nationaux » (syndicaux et associatifs) et de diverses institutions (autres ministères, Parlement...).

Il est obligatoirement consulté sur :

- **la stratégie nationale** : en matière d'enseignement supérieur et de recherche, rapports au Parlement...
- **les structures** : créations, suppressions ou regroupements d'établissements (dont les COMUE) ;
- **la recherche** : projets relatifs à son organisation et à l'emploi scientifique ;
- **les moyens** : répartition des emplois et des budgets entre les différents établissements ;
- **les formations** : cadre national des formations, diplômes nationaux, accréditation des établissements ;
- **la législation et la réglementation** : concernant les établissements de formation et de recherche, les formations supérieures (dont les STS, les CPGE, les établissements privés, les formations relevant d'autres ministères...).

Les propositions du SNESUP

① Des formations à la hauteur du défi de la démocratisation

L'accréditation instaurée par la loi ESR de juillet 2013, liée à l'autonomie des établissements, nécessite, dans le contexte de l'austérité budgétaire et de la régionalisation, une régulation nationale sur de nombreuses questions :

- **la tentation d'instaurer des dispositifs sélectifs** grandit face

à la difficulté d'accueillir et de former les étudiants dans des conditions satisfaisantes ; elle doit être combattue ;

- **les formations privées et consulaires**, via l'existence de COMUE, menacent directement les conditions de délivrance des diplômes nationaux ; elles doivent être étroitement contrôlées ;
- **les formations conduisant aux grades de licence et de master** (notamment les formations d'ingénieur et des écoles de gestion ou de commerce) doivent relever d'un examen en CNESER.

La catastrophe actuelle de la réforme de la formation des enseignants exige des mesures d'urgence, tant pour les élèves que pour les fonctionnaires stagiaires, les jeunes enseignants, les formateurs, les formations et la recherche.

② La recherche publique, élément essentiel de la réponse aux besoins sociaux

La politique de recherche publique est désormais partie intégrante des missions du CNESER.

- **La stratégie nationale de recherche** : loin du document technocratique « France Europe 2020 » publié en mars 2015, une vraie réflexion sur les objectifs économiques et sociaux, les acteurs et les moyens de la recherche publique doit être menée au CNESER.
- **L'évaluation de la recherche** : les instances, modalités et critères d'évaluation doivent faire l'objet d'un vaste débat ; le simple remplacement de l'AERES par le HCERES ne peut en tenir lieu.
- **Les liens formation-recherche fragilisés**, voire menacés d'abandon par l'instauration dans la loi d'un « continuum bac-3-bac+3 » et par la création des COMUE, doivent faire l'objet d'une vigilance accrue du CNESER.
- **La priorité ministérielle accordée au transfert et à l'innovation**, la part hégémonique des financements sur projets, sont

Les candidats des listes SNESUP-FSU soutenues par le SNCS, le SNEP et s'engagent à défendre ces propositions. Les listes présentées par le SNCS ont une grande diversité des disciplines, des établissements, des générations, avec une diversité scientifique, social et géographique, dans le respect de la parité homme/femme.



CHRISTINE DUPRAT,
élue au CNESER et candidate
Le CNESER est un véritable lieu de résonance où les élu.e.s SNESUP portent les problématiques issues des établissements. L'étude collective des dossiers est aussi, pour les élu.e.s, l'occasion de découvrir ou de faire

connaître des secteurs de formation. C'est ainsi que, pour ma part, j'ai contribué à faire connaître les spécificités des IUT, et parfois, dénoncé quelques préjugés !

Mon souhait : que la nouvelle possibilité d'autosaisine du CNESER permette une étude approfondie sur des sujets tels que la cartographie nationale des formations et des activités de recherche, la répartition et l'évolution des emplois et des budgets des établissements. Le CNESER est un lieu incontournable pour se faire entendre et il est plus que temps que les conditions d'accomplissement de ses missions s'améliorent sensiblement et rapidement !



BRIGITTE LION,
élue au CNESER
Le CNESER donne une très bonne vue d'ensemble de l'ESR, qui permet aux élu.e.s de lutter

pour défendre une offre de formation égale pour tous les étudiants au niveau national, en refusant la mise en concurrence des établissements et des régions au nom d'une rhétorique creuse de l'excellence, en demandant les moyens de développer partout un enseignement et une recherche de qualité. Le travail collectif des élu.e.s du SNESUP se fonde sur les échanges permanents avec les adhérent.e.s, dont ils portent la parole.



MARIE-JO BELLOSTA,
candidate
Maître de conférences à l'université Paris-Dauphine, devenue grand établissement depuis

2004, j'ai œuvré contre la dérégulation effectuée à marche forcée tant au niveau des diplômes qu'au niveau du statut de l'établissement, avec mes collègues du conseil d'administration et mes collègues FSU du comité technique. J'ai pu constater combien la présence des élu.e.s du SNESUP au CNESER était importante pour défendre les valeurs universitaires et dénoncer les abus en tout genre. Forte de ces expériences, je serai à l'écoute des collègues et les informerai des enjeux des réformes en cours.

SISTENT ET CONSTRUISENT

et de recherche rénové, collégial et démocratique

aussi lourdes de menaces sur la recherche fondamentale dans son ensemble et plus particulièrement sur certains champs disciplinaires ou sur les disciplines dites « rares ».

3 Richesse, diversité et cohérence du service public national

La régionalisation de l'ESR, la mise en place des COMUE, le pilotage par l'austérité accentué par « l'autonomie » des établissements, accélèrent l'instauration d'un ESR à plusieurs vitesses, encore amplifiée par les appels à projets IDEX et ISITE du « programme d'investissements d'avenir » (PIA) n° 2.

La régulation nationale de l'offre de formation et des programmes de recherche est une mission majeure du CNESER. Le travail conjoint des élus FSU aura pour objectif de préserver un maillage territorial cohérent et fructueux, nourri par des coopérations scientifiques librement choisies.

Les élus SNESUP porteront les réflexions et propositions développées avec les autres syndicats de la FSU sur le rapprochement des formations supérieures, les dispositifs de pédagogie diversifiée et les parcours aménagés.

4 Montant et répartition des moyens en emplois et en dotations

Alors que le désengagement de l'État du service public d'enseignement supérieur et de recherche se répercute sur les conditions d'études et de travail et menace l'avenir de secteurs entiers de formation et de recherche, le CNESER est un relais fort pour exiger des créations d'emplois scientifiques de titulaires, des moyens et des crédits récurrents suffisants, avec des critères clairs de répartition des budgets et des postes.

Des financements en forte augmentation et des créations d'emplois statutaires sont incontournables :

- pour offrir les parcours diversifiés et rénovés dont la réussite des bacheliers, dans leur diversité, a besoin ;

et le SNETAP (FSU) au CNESER

CNESER-FSU incarnent

un souci d'équilibre

me-femme.



PARISA GHODOUS, candidate

Je suis responsable de la spécialité CCI rattachée à plusieurs mentions et impliquée dans plusieurs projets de recherche à l'université Lyon 1. Je constate tous les jours les difficultés de nos collègues pour mener à bien leur mission d'enseignement et de recherche. Il est indispensable d'empêcher la mise en place des procédures administratives de plus en plus lourdes qui pénalisent la qualité de notre travail. Je souhaite porter les exigences de nos collègues pour avoir une meilleure reconnaissance de ce métier difficile et passionnant.



THIERRY ASTRUC, élu au CNESER et candidat

Le CNESER, conseil institutionnel et donc incontournable pour le MENESR, permet de mettre en lumière les pratiques courantes dans l'ESR. Entre un ministère qui se désengage de ses responsabilités, tout en augmentant son contrôle et sa capacité de prescription, et des établissements qui tentent de s'émanciper de leur(s) tutelle(s), en essayant souvent de contourner réglementation et législation, le SNESUP a occupé toute sa place lors de ce mandat.

- pour élever le niveau de formation de l'ensemble de la population ;
- pour permettre le développement des activités de recherche ;
- pour résorber la précarité grandissante dans l'ESR.

MARC BONINCHI, ANNE ROGER Y PASQUAL, MUSTAPHA ZIDI, élus au CNESER statuant en matière disciplinaire

En dehors des affaires d'étudiant.e.s, le CNESER statuant en matière disciplinaire juge en appel des enseignant.e.s accusé.e.s d'avoir eu des comportements intolérables et ne respectant pas leurs obligations professionnelles et déontologiques. Notre (votre) juridiction a ainsi eu l'occasion de sanctionner des collègues auteur.e.s de propos négationnistes ou xénophobes, de malversations financières ou de faits de harcèlement moral ou sexuel. Le travail de la juridiction est complexe car celle-ci doit également protéger celles et ceux qui se trouveraient victimes d'accusations abusives ou imaginaires. Il appartient également à la juridiction d'appel de veiller à un meilleur respect des droits de la défense. L'existence du CNESER statuant en matière disciplinaire est une garantie offerte à chaque collègue. Le principe de jugement par les pairs, qui fait partie intégrante du statut, permet de voir son cas examiné en toute sérénité, indépendamment du pouvoir local dévolu par les président.e.s d'université, les recteurs et rectrices ou par le ministère.

La mandature 2011-2015 a été marquée par plusieurs faits qui ont affecté l'activité de la juridiction. Au bout d'un an d'activité au CNESER statuant en matière disciplinaire, nous avons alerté le ministère sur un certain nombre de dysfonctionnements qui remettaient en cause l'impartialité, la neutralité et la crédibilité de la juridiction. Le climat de défiance entre des membres du CNESER disciplinaire et son secrétariat a obligé le président de la juridiction à demander au ministère un changement de personnel administratif. Malgré les demandes répétées de juges, le ministère est resté sourd et a même tenté de modifier la composition de la juridiction pour la faire présider par un.e conseiller.e d'État (amendement à la loi Fioraso). L'opposition unitaire de l'ensemble des organisations syndicales de l'enseignement supérieur, SNESUP en tête, a contraint le ministère à retirer son amendement. Par ailleurs, la quasi-totalité des juges a refusé de continuer à siéger tant que des décisions administratives n'étaient pas prises pour remédier aux dysfonctionnements de la juridiction. Il a fallu ainsi attendre un an pour que le ministère réponde favorablement aux demandes des juges et mette fin (ainsi) au conflit. Après une période de transition difficile, un travail de professionnalisation de la juridiction a été mené à bien sous l'impulsion du président et des juges. Un greffier en chef et une secrétaire provenant du ministère de la Justice ont été recrutés, ainsi qu'un conseiller juridique pour permettre d'appuyer le travail des juges. Les efforts entamés depuis cette réorganisation ont permis à la juridiction de travailler enfin dans un climat serein et efficace, malgré les attaques fréquentes dont elle fait l'objet.

Pour améliorer le travail quotidien du CNESER statuant en matière disciplinaire, le président a transmis au ministère, il y a plusieurs mois, des propositions de réforme de la juridiction afin d'alléger et d'accélérer les procédures de jugement. Nous attendons toujours le retour du ministère.

Dans la future mandature, les élu.e.s SNESUP continueront à être extrêmement vigilant.e.s pour que le CNESER statuant en matière disciplinaire soit indépendant de tout pouvoir local ou national, et résisteront à toutes les pressions d'où qu'elles viennent.

Votez, appelez à voter pour les listes SNESUP-FSU

POUR

- Une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur, offrant de vraies conditions de réussite à tous les étudiants, à l'opposé des logiques d'exclusion et des dispositifs de sélection.
- Une régulation et un cadrage national des formations, où des parcours et des approches pédagogiques diversifiés conduisent à des diplômes nationaux et ouvrent sur la sortie qualifiante vers l'emploi, comme sur la poursuite des études.
- Le rapprochement de l'ensemble des formations supérieures.
- Des mesures d'urgence pour mettre fin à la catastrophe de la réforme de la formation des enseignants, tant pour les élèves que pour les étudiants, les formateurs, les formations et la recherche.

POUR

- Des orientations de recherche débattues démocratiquement, plutôt qu'assujetties à l'illusoire « injonction d'innover » prônée par le ministère, et le respect des libertés académiques dans l'ensemble des établissements.
- Des critères d'évaluation de la recherche, des formations et des établissements élaborés par des instances démocratiques comprenant une majorité d'él.u.e.s.
- Des créations d'emplois scientifiques de titulaires, accompagnées des moyens et des crédits de recherche récurrents suffisants.

POUR

- Un maillage territorial national cohérent, à l'opposé de la régionalisation de l'ESR dessinée par les COMUE, nourri par des coopérations scientifiques librement choisies en France, comme à l'international, assurant le renforcement du lien formation-recherche.
- Des critères transparents et élaborés collectivement de répartition des budgets et des postes publics, destinés au service public et non au transfert de moyens publics vers les établissements privés et consulaires.

**Des élu.e.s SNESUP
parmi vous, dans
vos établissements ;
compétents sur les
dossiers, faisant
entendre votre voix ;
représentant
la diversité du
monde universitaire ;
porteurs des valeurs
d'un syndicalisme
indépendant,
de lutte et de
propositions.**

LISTES SNESUP SOUTENUES PAR LES SYNDICATS DE LA FSU (SNEP, SNETAP, SNE, SNES, SNAC, SNUEP)

PROFESSEURS ET ASSIMILÉS

TITULAIRES

BUFF Xavier, Mathématiques, Toulouse 3 • CHAPOULIE Rémi, Physique, Bordeaux 3 • CHAUVIN Brigitte, Mathématiques, Versailles-Saint-Quentin
• FISCHER Karin, Anglais, Orléans • FRETTEL Julien, Science politique, Paris 1 • GARNIER Pascale, Sciences de l'éducation, Paris 13 •
GHODOUS Parisa, Informatique, Lyon 1 • HELVÉTIUS Anne-Marie, Histoire, Paris 8 • PEYROT Vincent, Pharmacie, Aix-Marseille •
ZIDI Mustapha, Mécanique, Paris 12

SUPPLÉANTS

• BERTHIER Nancy, Espagnol, Paris 4 • BROGOWSKI Leszek, Arts, Rennes 2 • GEAY Bertrand, Science politique, Amiens •
HAIECH Jacques, Biologie, Strasbourg • JOULAIN Anne, Physique, Poitiers • LEVI Yves, Pharmacie, Paris 11 • LION Brigitte, Histoire, Lille 3 •
MACHINAL Hélène, Anglais, Brest • NOËL Frédéric, Génie industriel, Grenoble INP • POLICAR Clotilde, Chimie, ENS Paris

MAÎTRES DE CONFÉRENCES, AUTRES ENSEIGNANTS ET ASSIMILÉS

TITULAIRES

• AMIRI Bassir, Histoire, Besançon • ASTRUC Thierry, Mathématiques, Nice (ESPE) • BERCHE Pierre-Emmanuel, Physique, Rouen •
DEAUVIEAU Jérôme, Sociologie, Versailles-Saint-Quentin • DUPRAT Christine, Chimie, Toulouse 3 (IUT) •
LEBRUN Nathalie, Didactique, Lille 1 • PÉBARTHE Christophe, Histoire, Bordeaux 3 • PONTAIS Claire, STAPS, Caen (ESPE) •
ORANGE Sophie, Sociologie, Nantes • ROGER Y PASCUAL Anne, STAPS, Lyon 1

SUPPLÉANTS

• ALBERGE Florence, Informatique industrielle, Paris 11 (IUT) • BELLOSTA Marie-Jo, Informatique, Paris-Dauphine • BONINCHI Marc, Droit, Lyon 3 •
CHAMPESME Marc, Informatique, Paris 13 • CHANTELOT Pierre, Génie mécanique, Marne-la-Vallée • COULOUMA Flore, Anglais, Paris 10 •
OUAKED Chloé, Lettres, Limoges • POSTEL Nicolas, Économie, Lille 1 • TRUCHET Bruno, Biologie, Aix-Marseille